



SECTION



DORDOGNE

Compte Rendu du CTL

du 27 mars 2018

Suite à la lecture de la Déclaration Liminaire commune à vos trois Organisations Syndicales (en téléchargement (ci-dessous),

Le Directeur même s'il reconnaît que les 61.57% de grévistes traduisent bien le malaise et les craintes légitimes des agents, n'a lâché aucune information nouvelle.

Pour lui, ce que vos représentants disent, ne correspond pas à la réalité .

Voici ses réponses :

Info ou Intox ?

" il n'y a pas d'agence comptable en Dordogne, ni dans le secteur hospitalier ni pour les grandes collectivités territoriales . Il y a loin des idées, à la réalisation concrète : c'est simple d'afficher mais pour réaliser il faut que les financements suivent. "

" CAP 2022 je ne sais pas ce qui sera retenu, nous aurons une première approche mi avril"



" pour ce qui concerne le maillage territorial, je ne peux pas vous garantir qu'il n'y aura pas de fermeture de postes comptables. Pour le projet de fusion des 4 SPF en 2019, j'ai répondu à la demande de la Direction que 1 seul SPF ne me convenait pas ni 4 ..."

Laissant, de ce fait, entendre que celui de Bergerac ou de Sarlat serait épargné en plus de celui de Périgueux dès que la fusion des bases le permettrait.

La direction a réaffirmé qu'elle ne disposait pas d'un calendrier précis de l'adaptation des structures du réseau pour ce qui concerne les fermetures de postes ou la mise en place des directions multi départementales.

Bien qu'il soit conscient que nous sommes à un tournant historique, le directeur refuse de reconnaître que ces restructurations et abandons de missions sont surtout dues aux suppressions d'emplois drastiques auxquelles la DGFIP est soumise depuis plus de 5 ans et auxquelles elle va être confrontée en 2019, il attribue surtout cela à un besoin de modernisation :



" il ne faut pas avoir peur du changement !!!"



En conclusion la direction nous affirme :

"nous avons une vision différente, j'attends de voir tout ce qui va sortir de CAP 2022 pour prendre des décisions!"

F.O.-DGFIP trouve la démarche des collègues venus « envahir » le CTL positive, et à l'instar des représentants CGT- Solidaires, vos élus en CTL **F.O.-FDGIP24** ont quitté le CTL.

En marge du CTL, 2 de vos représentants **F.O.-DGFIP24** sont actuellement en congrès national, et ont pu nous faire remonter une déclaration du directeur général qui affirme n'avoir jamais approché la Poste en ce qui concerne l'aide des facteurs pour la déclaration d'impôts, et que cela est interdit par la réglementation.

Vos représentants **F.O.-DGFIP24** suivront ce dossier car chacun le sait, dans un monde où les promesses sont faites pour ceux qui y croient, les règlements sont faits pour être modifiés.

Vos représentants **F.O.-DGFIP24** en CTL :

Sandrine THYSSEN (Titulaire) *absente pour cause de Congrès national*

Sylvie GAUTIER (suppléante)

Stéphanie DUPRAT (experte)



ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 29 NOVEMBRE
AU 6 DÉCEMBRE 2018

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2018



BULLETIN
D'ADHESION



NOM : _____ PRÉNOM : _____

N° DGI ou N° AGORA : _____ ADRESSE MÊL : _____

GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %

AFFECTATION : _____
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à _____ le _____
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

N'hésitez pas à contacter vos élus F.O.-DGFIP